

LE GRAND
PARDON DE
CHAUMONT
et les pardons
dans la vie religieuse
XIV^e-XXI^e siècles



Le Pythagore

ADELIN RUCQUOI

EST-ON PARDONNÉ À SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE ?

Dans la troisième décennie du IX^e siècle, en Galice, l'évêque de la ville antique d'Iria, Théodemir, averti par un berger, découvrit le tombeau de l'apôtre saint Jacques le Majeur. Le premier document qui en témoigne, daté de septembre 834, parle en effet d'une *revelatio* et définit un *locus sanctus* autour du sépulcre; dans ce diplôme, le roi Alphonse II s'adresse "à l'apôtre saint Jacques", dont "le très saint corps a été révélé de notre temps" et qui est le "patron et seigneur de toute l'Espagne"¹.

Qu'il s'agît de l'apôtre Jacques ne doit pas étonner. Depuis le VI^e siècle, un texte, le *Breviarium apostolorum* ou "Bréviaire des apôtres", précisait les parties du monde évangélisées par chacun des apôtres au lendemain de la Pentecôte; l'Espagne aurait été confiée à saint Jacques. Au VII^e siècle, un autre texte, sans doute dû à Isidore de Séville, développa le thème de la prédication de l'apôtre en Espagne, en fit l'évangéliste de l'Occident, mentionna les circonstances de son martyre et le fait qu'il avait été enseveli *in Marmarica*². Saint Jacques était donc l'évangéliste de l'Espagne. Une église lui fut consacrée à Mérida au début du VII^e siècle. Une autre aurait été fondée vers 762, à Meilán, près de Lugo, par un évêque chrétien qui avait fui avec sa famille le nord de l'Afrique soumis aux musulmans. Une vingtaine d'années plus tard, vers 785, Beatus de Liébana composa un poème liturgique, *O Dei Verbum*, qui rappelait la prédication de l'apôtre en Espagne puis son martyre, et invoquait sa protection pour le roi, le clergé et le peuple contre tous les maux et calamités³.

L'annonce de la découverte du tombeau se diffusa rapidement dans l'ensemble de la Chrétienté. Quelques décennies après cette découverte, le moine Usuard de Saint-Germain-des-Prés († c.877) expliqua dans son *Martyrologe*, à la date du 25 juillet, qu'il s'agissait de la fête de saint Jacques apôtre, frère de Jean l'Évangéliste, qui avait été décapité sous Hérode. Et il ajoutait que: "ses ossements très sacrés, transportés de Jérusalem en Espagne, et ensevelis dans les ultimes confins de celle-ci, sont l'objet de la vénération d'une foule immense de ses populations"⁴. Le récit fut relayé en 896 par Notker, moine de Saint-Gall

1. Manuel Lucas Álvarez (éd.), *Tumbo A de la catedral de Santiago*, Santiago de Compostela, Cabildo de la Catedral – Seminario de Estudios Galegos, 1998, n° 1, pp. 49-51.

2. Isidore de Séville, *De ortu et obitu patrum*, cap. LXXI, dans Migne, *Patrologia Latina (PL)*, 83, 151: "Jacobus filius Zebedaei, frater Joannis, quartus in ordine, duodecim tribubus quae sunt in dispersione gentium scripsit, atque Hispaniae, et occidentalium locorum gentibus Evangelium praedicavit, et in occasu mundi lucem praedicationis infudit. Hic ab Herode tetrarcha gladio caesus occubuit. Sepultus in Marmarica".

3. *Obras completas de Beato de Liébana*, ed. par Joaquín González Echegaray, Alberto del Campo & Leslie G. Freeman, Madrid, Biblioteca de Autores Cristianos (BAC), 1995, pp. 672-675.

4. Usuardus, *Martyrologium*, *Patrologia Latina*, vol. 124, c. 295: "...Natalis beati Jacobi apostoli, fratris Joannis evangelistae, qui ab Herode rege decollatus est. Hujus sacratissima ossa ab Hierosolymis ad Hispanias translata, et in ultimis earum finibus condita, celeberrima illarum gentium veneratione excoluntur".

en Suisse, qui spécifia qu'il fallait croire en la présence effective de l'apôtre aux confins des Espagnes⁵. La foi et la "vénération" semblent être alors les seules raisons de se rendre *in ultimis earum [Hispaniarum] finibus*.

Le tombeau découvert par Théodomir, ou du moins ce que pouvaient en voir les pèlerins du IX^e siècle, était surmonté d'un petit édifice carré de 17 m² recouvert de marbre à l'intérieur⁶. En son centre se trouvait l'autel. Dès les lendemains de la découverte une église fut érigée dans le prolongement du mausolée, église dont la nef unique semble avoir été remarquablement longue et qui était flanquée au nord par le baptistère Saint-Jean-Baptiste. Le culte devait être assuré par une communauté monastique installée à l'est, dans le monastère Saint-Sauveur de Antealtares – "devant les autels" –, tandis que l'évêque d'Iria s'installait au sud de l'église. Le marbre qui recouvrait la voûte, *sub arcis marmoricis*, montrait que l'on connaissait alors en Galice le texte du *De ortu et obitu patrum – in marmarica* -. Les dimensions de l'église qui fut érigée vers 830-840 témoignent du fait que le sanctuaire était prévu pour la *celeberrima veneratio gentium*. À la fin du siècle, le sanctuaire avait acquis une importance suffisante pour que l'évêque Sisenand (880-920) y transférât le siège de l'évêché; une nouvelle église fut solennellement consacrée en mai 899 en présence du roi Alphonse III⁷.

Les donations faites au sanctuaire mentionnent toujours la présence de pèlerins – *pro sustentatione peregrinorum ibi adveniencium* – mais n'indiquent pas de motifs particuliers à ces pèlerinages. Vers 906 néanmoins, dans une lettre envoyée aux chanoines de Tours, le roi rappella que le corps de l'apôtre Jacques, fils de Zébédée *Bonaergis*, décapité par Hérode se trouvait – *habemus* – en Galice. Il précisa les miracles qui s'y produisaient, et donc les raisons pour lesquelles les pèlerins y affluaient ou devaient s'y rendre: les démons sont pris au piège, la lumière est rendue aux aveugles, la marche aux boiteux, l'ouïe aux sourds, la parole aux muets⁸. Le pèlerinage semble donc avoir eu pour but, au début du X^e siècle, non plus seulement la vénération, mais encore la guérison.

De fait, la première mention d'un pèlerin étranger à Compostelle est celle d'un clerc allemand aveugle et contrefait qui, vers 930, entre autres sanctuaires, "visita l'apôtre saint-Jacques en Galice" et y recouvra la vue⁹. Une vingtaine d'années plus tard, en 950-951, l'évêque du Puy, Godescalc, se rendit à Compostelle en grande compagnie *gratia orandi*, apparemment pour prier et vénérer le corps de l'apôtre¹⁰. Vers 983-984, le moine arménien Siméon partit de Jérusalem pour "visiter les corps des saints" – *ad sanctorum corpora visitanda*

5. *Patrologia Latina*, vol. 131, c. 1125: "...Hujus beati apostoli sacratissima ossa ad Hispanias translata, et in ultimis earum finibus, videlicet contra mare Britannicum condita, celeberrima illarum gentium veneratione excoluntur. Nec immerito, quia ejus corporali praesentia et doctrina atque signorum efficacia iidem populi ad Christi fidem conversi referuntur. Ad quorum fidei confirmationem etiam beatissimus apostolus Paulus se iturum esse pollicetur".

6. José Suárez Otero, "Réflexions sur l'archéologie de l'édicule apostolique", *Saint Jacques. L'espérance*, Catalogue de l'exposition du Collège de Fonseca, Saint-Jacques de Compostelle, 1999, pp. 45-57.

7. Manuel Lucas Álvarez (éd.), *Tumbo A de la catedral de Santiago*, n° 18, pp. 71-74.

8. Antonio López Ferreiro, *Historia de la Santa A.M. Iglesia de Santiago de Compostela*, t. II, Santiago, 1899, app.n° xxvii, pp. 57-60: "...Cuius sepulchrum multis claret hactenus mirabilibus, lacinantur daemones, caecis redditur lumen, claudis gressus, surdis auditus, mutis eloquium, multisque et aliis mirabilibus, quae cognovimus et vidimus et pontifices et cleri ipsius narverunt nobis...".

9. Th. Klüppel, *Reichenauer Hagiographie zwischen Walahfrid und Berno*, Sigmaringen, 1980, p. 150: "...Eadem vero hebdomada venit quidam clericus, qui erat ex vero matris caecus, non solum caecus sed et omnium membrorum officio destitutus, cuius genua pectori iungebantur, manusque ad dorsum retorquebantur, nec poterat ullum retinere gressum. Hic cum per diversa veheretur sanctorum loca, visitavit s. Iacobum in Galicia apostolum. Ibi meruit primum lumen oculorum..." , cité par Klaus Herbers, "El primer peregrino ultrapirenaico a Compostela a comienzos del siglo X y las relaciones de la monarquía asturiana con Alemania del Sur", *Compostellanum*, 36 (1991), pp. 255-264.

10. Paris, B.N., Ms. Lat. 2855. Prologue publié dans Manuel C. Díaz y Díaz, *Libros y librerías en la Rioja altomedieval*, 2^e éd., Logroño, Instituto de Estudios Riojanos, 1991, pp. 279-281: "... compulsus a Gotiscalco episcopo, qui gratia orandi egressus a partibus Aquitaniae devotione promptissima magno comitatu fultus ad finem Galleciae pergebat concitus...".

-; après avoir été à Rome, il traversa l'Aquitaine et la Gascogne et parvint en Galice "à l'église de saint Jacques apôtre" pour y prier¹¹. Les rois se rendaient alors également à Compostelle *causa orationis*, comme le rappela Sanche de Galice en 927 à propos de son oncle Fruela¹². Si l'on en croit certains contemporains, le duc d'Aquitaine Guillaume X se rendit en 1137 au sanctuaire *causa orationis profectus*¹³ et, au milieu du XII^e siècle, saint Godric de Finchale se rendit aussi sur la tombe de l'apôtre pour y prier¹⁴. "Visiter" l'apôtre et "prier" sont les motifs les plus souvent invoqués par les pèlerins au cours des X^e, XI^e et XII^e siècles¹⁵, mais la guérison, notamment des aveugles, continuait à figurer parmi les attraits du sanctuaire, puisqu'en 1072 c'est à Compostelle que se rendait l'aveugle Folbertus qui fit bénéficier les chanoines de Saint-Paulin de Trêves d'une vision¹⁶.

Au XII^e siècle, reprenant les termes de la lettre d'Alphonse III de 906, l'auteur du sermon *Spirituali igitur iocunditate*, conservé dans le *Codex Calixtinus*, expliquait que l'apôtre, non seulement avait évangélisé d'innombrables foules, mais encore rendait la vue aux aveugles, la marche aux boiteux, l'ouïe aux sourds, la parole aux muets, la vie aux morts, et qu'il guérissait d'innombrables maladies pour la gloire du Christ. La guérison par lui d'une très longue liste de maladies, parmi lesquelles figurent la lèpre, la gale, la possession démoniaque, la paralysie, l'artrite, les maux de tête, la goutte, les fistules, la tuberculose, la folie et bien d'autres, le tout sans recourir aux multiples médicaments et potions propres à la médecine du temps, met en valeur le rôle de saint Jacques comme saint thaumaturge¹⁷. La *passio* raconte d'ailleurs que ces guérisons commencèrent du vivant de l'apôtre puisque, sur le chemin de son supplice, il guérit au nom du Seigneur un paralytique qui le suppliait de le délivrer de ses douleurs¹⁸. "De même qu'il [le Christ] guérissait toutes les maladies et les infirmités, de même il attribua à ses apôtres le pouvoir de guérir toutes les maladies et les infirmités", explique l'auteur du *sermo* x, établissant ainsi un parallèle entre le Maître et ses disciples et soulignant les pouvoirs thaumaturgiques du Majeur¹⁹.

11. *Acta Sanctorum, Julii*, t. VI, Anvers, 1729, pp. 319-337: "De S. Simeone monacho et eremita"; p. 331: "...penetravit Hispaniam, pervenit Galliciam: ecclesiam Sancti Jacobi apostoli petiit orationis gratia..."

12. Manuel Lucas Álvarez (éd.), *Tumbo A de la catedral de Santiago*, n° 51, pp. 128-129.

13. *Sigeberti Auctarium Laudunense*, ann. 1137, *MGH SS VI*, p. 446. Orderic Vital, cependant, dans son *Historia Ecclesiastica*, précise que ce fut *poenitentia motus* que le duc alla à Saint-Jacques pour se faire pardonner ses agissements en Normandie (Migne, *P. L.*, vol. 188, c. 955).

14. *Libellus de vita et miraculis Sancti Godrici*, ed. J. Stevenson, Surtees Society xx, London, 1847, p. 34, cité par Constance Mary Storrs, *Jacobean Pilgrims from England to St. James of Compostella from the Early Twelfth to the Late Fifteenth Century*, Santiago de Compostela, 1994, pp. 55-56.

15. Luis Vázquez de Parga, José M^a Lacarra & Juan Uría Ríu, *Las peregrinaciones a Santiago de Compostela*, 3 vols., Madrid, 1948, rééd. fac-simil: Pamplona, Gobierno de Navarra, 1992, vol. I, pp. 44-51.

16. *Historia martyrum Treverensium*, *MGH SS*, t. 8 (*Chronica et gesta aevi Salici*), pp. 220-221: "... misit eis Deus in adiutorium quendam sanctae conversationis laicum nomine Folbertum, privatum eundem visu oculorum, quem unus ex tribus praefatis fratribus (...) studio sanctae hospitalitatis in domum suam recipiens. (...) Hac facta exhortatione, gratias Deo pro fraterno quem apud eos invenerat hospitalitatis receptu referens, eos humiliter rogavit ne quas diutius in hoc loco manendi occasiones tunc ei innecterent, quia destinatum diu iter ad Sanctum Iacobum perficere libenter vellet..."

17. *Liber Sancti Iacobi – Codex Calixtinus*, lib. I, cap. VI, éd. par Klaus Herbers y Manuel Santos Noia, Santiago de Compostela, Xunta de Galicia, 1998, p. 34: "... Sed et cecis reddebat visum, claudis gressum, surdis auditum, mutis colloquium, mortuis vitam, et ab omnibus morborum generibus ad Christi laudem et gloriam gentes curabat (...) Non enim aliquibus medicamentis vel electuariis, vel confectionibus, vel siropis, vel diversis emplastris, vel pocionibus, vel solutionibus, vel vomitibus, vel ceteris medicorum antidotis, sed solita Dei gratia sibi a Deo impetrata multos languidos, videlicet leprosos, freneticos, nefreticos, maniosos, scabiosos, paraliticos, arteticos, scotomaticos, flegmaticos, colericos, energuminos, devios, tremulosos, cephalargicos, emigranicos, podagricos, stranguiriosos, dissuriosos, febricitantes, caniculosos, epaticos, fistulosos, tiscos, disentericos, a serpentibus lesos, hicticos, lunaticos, stomaticos, reumosos, amentes, epiforosos, albuginosos, multisque morbis dolosos sanitati integre clementissimus apostolus restituit...". Sur la possibilité d'une école de médecine à Compostelle au XII^e siècle, voir Adeline Rucquoi, "De *grammaticorum schola*. La tradición cultural compostelana en el siglo XII", *Visitandum est... Santos y cultos en el Codex Calixtinus* (Actas del VII^o Congreso Internacional de Estudios Jacobeos), coord. Paolo Caucci von Saucken, Xunta de Galicia, Santiago de Compostela, 2005, pp. 235-254.

18. *Liber Sancti Iacobi – Codex Calixtinus*, lib. I, cap. IX, p. 62.

19. *Liber Sancti Iacobi – Codex Calixtinus*, lib. I, cap. IX, p. 64: "... Benignus et clemens Dominus et magister non invidet servis suis atque discipulis virtutes suas, sed sicut ipse curaverat omnem langorem et omnem infirmitatem, sic apostolis quoque suis tribuit

La délivrance d'un péril, de la mort ou de la captivité fait aussi partie du rôle attribué à l'apôtre, que les bénéficiaires soient ses dévôts ou qu'ils le deviennent par là-même et partent en Galice pour lui rendre grâces. Le sermon ix du *Codex Calixtinus*, *Magna passio sancti Iacobi*, qui rapporte l'histoire du mage Hermogène, commence par l'emprisonnement de Filète, son disciple, et sa libération par saint Jacques, qui libère ensuite des démons le mage lui-même²⁰. Le miracle dont le récit est attribué à l'abbé Albéric de Vézelay et qui figure parmi les ajouts au *Codex Calixtinus* montre comment, par l'intermédiaire d'un pain miraculeux qui se reconstituait chaque jour, saint Jacques sauva de la mort par la faim l'un de ses pèlerins qui s'en retournait chez lui²¹.

Le sermon *Adest nobis, dilectissimi fratres*, qui glose le martyre de l'apôtre et les bienfaits qui en découlent, évoque l'affluence des pèlerins venus du monde entier pour relater les louanges du Seigneur et les merveilles et miracles qu'il a opérés pour eux par l'intermédiaire de l'apôtre, et souligne que celui qui est venu au prix de grandes fatigues, qui, repenti de ses fautes, est allé par amour de lui jusqu'à sa basilique *oracionum causa*, et s'est converti à Dieu, restera sans doute pour toujours au ciel avec lui²². Le pèlerin, s'étant repenti de ses péchés, vient prier l'apôtre et, par son intermédiaire, s'assurer le salut. Car, dit le sermon vii, dont le but est d'attirer en Galice les pèlerins du monde entier, le Seigneur a concédé à saint Jacques "qu'il soit l'espérance pour les siens dans les confins des terres et la vaste mer; car beaucoup ont été témoins d'avoir senti sa protection dans les angoissants dangers des mers et des prisons et même l'ont vu les libérer sous un sublime aspect corporel"²³. Les miracles sont l'instrument qui attirent vers le *piscator animarum* ceux qu'il sauvera. "Pour éviter que personne ne croie des hommes rustres, sans talents d'orateurs, mal appris et sans études, promettant le royaume des cieux, il leur a donné le pouvoir de guérir les malades, de purifier les lépreux, d'expulser les démons pour que la grandeur des signes prouve la grandeur des promesses", explique l'auteur du *sermo Apostolica sollempnia veneranda*²⁴. La conversion et la foi sont le but ultime, mais au XII^e siècle les pèlerins, qui avouent volontiers aller en Galice *causa orationum*, attendaient guérisons, libérations et aides diverses.

Le *Liber de miraculis* qui constitue le second livre du *Codex Calixtinus*, tel qu'il fut compilé à Compostelle au milieu du XII^e siècle, comprend vingt-deux miracles attribués à l'apôtre. Ceux-ci sont, par ordre décroissant, dix récits de sauvetage du péril de la mer, de la prison ou de la mort (chap. i, vii, viii, ix, x, xi, xiv, xv, xx, xxii), trois résurrections (chap. ii, v, xvii) et trois guérisons (chap. xii, xiii, xxi), deux récompenses pour de bonnes actions ou l'accomplissement de promesses (chap. iv, vi), alors qu'un seul récit concerne la libération des démons (chap. xvi), l'ouverture des portes du sanctuaire (chap. xviii), l'annonce d'un événement futur (chap. xix) ou la rémission des péchés (chap. ii)²⁵. Saint Jacques est alors un

potestatem ut curarent omnem langorem et omnem infirmitatem...".

20. *Liber Sancti Iacobi – Codex Calixtinus*, lib. i, cap. ix, pp. 59-61.

21. *Liber Sancti Iacobi – Codex Calixtinus*, appendix, p. 268.

22. *Liber Sancti Iacobi – Codex Calixtinus*, lib. i, cap. vii, p. 54: "... Confluunt enim ad eius basilicam in Gallecia cunctorum cosmi climatum populi, narantes laudes Domini et virtutes eius et mirabilia eius que fecit per apostolum in illis (...) Fructus eius usque in eternum permanebit, quoniam populorum diversa multitudo que audita eius nominis cotidiana fama innumera illius miracula videt aut audit, ac amore ipsius, accepta delictorum penitencia, ad eius basilicam in Gallecia oracionum causa confluit, et puro corde et opere bono redemptori Deo convertit, cum eo in celestibus velut fructus odoriferus eternaliter procul dubio permanebit...".

23. *Ibidem*, p. 55: "... Concessum est illi a Domino, ut sit suis spes in omnibus finibus terre et in mari longe. Multi etiam testantur in periculosis angustiis marium et captionum se patrocinia eius sensisse ac etiam obtima specie corporali illum liberantem eos vidisse...".

24. *Liber Sancti Iacobi – Codex Calixtinus*, lib. i, cap. x, p. 65: "... Ne hominibus rusticis et absque eloqui venustate, indoctis et inlitteratis nemo credert, pollicentibus regna celorum, dat potestatem infirmos curare, leprosos mundare, demones eicere, ut magnitudinem promissorum probet magnitudo signorum...".

25. *Liber Sancti Iacobi – Codex Calixtinus*, lib. ii, pp. 159-177.

saint protecteur, que l'on invoque face à un danger, et un saint thaumaturge. La réputation de l'apôtre dans ce domaine devait être suffisamment établie au XII^e siècle pour qu'il servît de faire-valoir: peu après 1180, un Danois muet de naissance qui avait fait le pèlerinage à Compostelle n'y fut pas guéri, alors qu'il retrouva la parole en allant visiter le tombeau de saint Nicolas de Aarhus, raconte la *Vita* de ce dernier²⁶.

Aux XIV^e et XV^e siècles encore, les pèlerins allaient à Compostelle afin de prier le saint thaumaturge et protecteur ou encore, comme beaucoup l'affirment, par dévotion. Ce fut le cas en 1264 du majorquin Raymond Lulle, et en 1342 de sainte Brigitte de Suède qui, à la suite de ses ancêtres – son père, son grand-père, son arrière-grand-père et son arrière-arrière-grand-père -, partit à Saint-Jacques avec son époux en abandonnant, disent les actes du procès de canonisation, “le foyer et la famille, suivant l'exemple d'Abraham” et au prix de “grands efforts et de grandes dépenses”²⁷. Ce fut aussi le cas en 1386 des trois cents chevaliers français, dont “monseigneur le Barrois des Barres, messire Robert et messire Jehan de Braquemont, messire Jehan de Chastelmorant, messire Pierre de Vilainnes (...) et des autres, qui estoient venus en pèlerinage en la ville de Compostelle au baron Saint Jaques en grant devotion”, écrit Froissart qui précise: “Or eurent-ilz affection et devotion d'aller en pèlerinage au baron saint Jaques, puisque ilz estoient venus ou pays, car les aucuns le devoient de devotion”²⁸. L'ennemi qu'ils combattaient en vertu de l'alliance entre la Castille et la France, Jean de Gand, se rendit également cette année-là “au pays où le corps de saint Jacques, que l'on requiert de si loin, gît et est”, avec sa femme et ses enfants “et se mirent en oraison et à genoux devant le benoît corps saint et baron de saint Jacques et y firent grands offrandes et beaux dons”²⁹.

Le *Jakobsbrüder* de Kunz Kistener, écrit à Strasbourg à la fin du XIV^e siècle, évoque aussi bien des parents stériles qui ont finalement un fils grâce aux prières adressées à l'apôtre, que la mort de ce fils sur le chemin de Compostelle, le transport de son corps par son ami jusqu'à Compostelle où saint Jacques le ressucite, la résurrection d'un enfant sacrifié, et enfin le chevalier, le comte, sa femme et l'enfant louant l'apôtre et élevant un monastère en son honneur³⁰. Le récit s'appuie sur divers miracles du *Livre des miracles*, dont celui de l'enfant ressucité dans les Montes de Oca (*Codex Calixtinus*, II, III). En 1456, maître William Wey, de Sainte-Marie d'Eton, rapporte qu'un homme du comté de Somerset atteint d'une grave maladie avait fait le voeu de *visitare et peregrinare* à Saint-Jacques. Craignant de mourir en route et se demandant s'il ne ferait pas mieux de rester chez lui, il s'était adressé au bénéficiaire d'Eton qui lui recommanda de partir, car “il valait mieux mourir en chemin, en raison des indulgences données à ceux qui allaient en pèlerinage à Saint-Jacques”. L'homme, qui venait de renoncer à son pèlerinage, fut cependant guéri, et alla

26. *Scriptores Rerum Danicarum Medii Aevi*, Copenhague, 1834, t. V, p. 306, cité par Vicente Almazán, “El norte de Europa y lo jacobeo”, *Santiago. La Esperanza*, catalogue de l'exposition du Palacio de Gelmírez, 27 mai-31 décembre 1999, Xunta de Galicia, pp. 243-249.

27. *Breviculum seu electorium parvum Thomae Migerii*, éd. Charles Lohr, Theodor Pindl-Bücher et Walburga Bürgel, *Corpus christianorum. Continuatio mediaevalis* LXXVII, Turnhout, Brepols, 1990. *Acta et processus canonizacionis Beate Birgitte*, ed. Isaac Collijn, Uppsala, 1924-1931, p. 79, cité par Vicente Almazán, “Santa Brígida de Suecia peregrina a Santiago, Roma y Jerusalén”, *Santiago, Roma, Jerusalén. Actas del III Congreso Internacional de Estudios Jacobeos*, éd. Paolo Caucci von Saucken, Xunta de Galicia, 1999, pp. 13-27.

28. Léon Mirot, *Chroniques de Jean Froissart, Livre III, 1386-1387*, Paris, t. 12, 1931, § 99, p. 309, et § 88, p. 302, cité par Humbert Jacomet, “Note sur les pèlerinages maritimes à Saint-Jacques de Compostelle (XIV^e-XVI^e siècles): Hypothèse et réalités”, *Compostelle*, 6 (2003), pp. 21-56.

29. *Chroniques de Froissart, Livre III*, Collection des Chroniques Nationales Françaises, t. x, éd. par J. A. Buchon, Paris, 1825, p. 149.

30. Karl Euling, *Die Jakobsbrüder von Kunz Kistener*, Breslau, 1899, cité par Volker Honemann, “Motives for Pilgrimages to Rome, Santiago and Jerusalem in the Later Middle Ages”, *Santiago, Roma, Jerusalén...*, pp. 175-186.

à Compostelle remercier l'apôtre³¹. Le même William Wey signale un *aliud miraculum* en 1456, celle d'un pèlerin breton à qui l'on avait volé sa bourse et son argent, qui promet à saint Jacques d'aller le "visiter" nu s'il les retrouvait, qui retrouva en effet l'une et l'autre et accomplit sa promesse³². Toujours en 1456, les magistrats de Barcelone envoyèrent deux frères de Sainte-Marie de Jésus à Compostelle pour demander à l'apôtre l'arrêt de la peste qui ravageait leur ville³³.

En général, les acteurs des divers miracles ou les pèlerins dont nous connaissons les motifs se contentent d'invoquer l'apôtre, de prononcer son nom en sollicitant son aide, ou encore d'aller à son sanctuaire: le pardon de péchés ou le repentir ne sont pas mentionnés comme causes du pèlerinage entre le IX^e et le XII^e siècle. Le récit qui rapporte le vol, en 841, du corps de saint Prudence par l'évêque Geylon de Langres à son retour de Compostelle où il se serait rendu "pour la rémission de ses péchés" est en effet sujet à caution³⁴.

Le repentir et la nécessité de faire pénitence pour obtenir le pardon des péchés, et pour que le pèlerinage porte ses fruits, apparaissent cependant dans les "sermons" du premier livre du *Codex Calixtinus*, comme dans celui du 24 juillet, *Vigilie noctis sacratissime*, qui enjoint les fidèles d'"effacer les souillures de nos délits par des gémissements, des larmes et des aumônes" et d'expier "les vilenies des péchés"³⁵. Il ne s'agit cependant pas ici d'un pardon qui serait obtenu en raison du pèlerinage effectué, mais plutôt d'un appel général au repentir car il serait honteux d'assister à la fête de l'apôtre sans s'être débarrassé de ses péchés et c'est pourquoi, dit le texte, la coutume de l'Église était de célébrer la vigile des fêtes des grands saints par des confessions et des cierges allumés toute la nuit dans les églises. Celui qui ainsi se repent peut alors compter sur les mérites de l'apôtre pour être récompensé par Dieu. Mais l'auteur du sermon met en garde contre une coutume apparue en France où certains, "soit clerics soit laïcs, revêtus d'habits religieux, sur les routes de Vézelay, de Saint-Jacques, de Saint-Gilles ou de Rome, imposent de fausses pénitences aux pèlerins ou aux autres, qu'ils prennent par surprise dans des lieux reculés", pénitences tarifées dont ils empochent le montant³⁶. La confession et la pénitence sont donc inséparables du pèlerinage, que celui-ci ait pour but Vézelay, Saint-Jacques, Saint-Gilles ou Rome, mais il est clair qu'elles ne sont pas attendues du saint ou de la sainte que l'on part visiter.

Part-on alors à Saint-Jacques pour y être pardonné? Il est vrai que l'on évoque parfois le récit de Clément d'Alexandrie, repris par Eusèbe de Césarée dans son *Historia ecclesiastica* (II, 9, 2-3), qui montre l'apôtre accordant son pardon à celui qui l'avait dénoncé et le lui demandait publiquement³⁷. Un seul des vingt-deux miracles attribués à l'apôtre dans le *Codex*

31. *The Itineraries of William Wey*, London, 1857, dans Luis Vázquez de Parga, José M^a Lacarra & Juan Uría Ríu, *Las peregrinaciones a Santiago de Compostela*, t. III, pp. 128-129.

32. *The Itineraries of William Wey*, dans Luis Vázquez de Parga, José M^a Lacarra & Juan Uría Ríu, *Las peregrinaciones a Santiago de Compostela*, t. III, p. 129: "... et statim nudus ad sanctum Iacobum iter arrepuit sicut promiserat..."

33. Luis Vázquez de Parga, José M^a Lacarra & Juan Uría Ríu, *Las peregrinaciones a Santiago de Compostela*, vol. I, p. 97.

34. *Acta Sanctorum*, Oct. t. III, p. 352: "... Unde factum est, ut, Jesu Domino disponente, tam faelicis viae auspicia pro suorum abolitione peccaminum famosissimi per orbem Jacobi Apostoli adiret limina, in extrema pene parte telluris sita, juxta Oceani latus. Dum igitur, satisfacto votis, alacer repedaret religiosus pontifex...". Voir Patrick Geary, *Furta Sacra. Thefts of Relics in the Central Middle Ages*, Princeton, 1978, p. 154. La translation du corps de saint Prudence est rédigée au XII^e siècle par Théobaldus de Bèze (BHL 6979).

35. *Liber Sancti Iacobi – Codex Calixtinus*, lib. I, cap. II, p. 14: "... et in quantum possumus delictorum nostrorum maculas gemitibus, lacrimis et elemosinis tergamus (...) ut (...) a peccatorum sordibus expietur..."

36. *Ibidem*, p. 25: "... Surrexerunt quidam falsi ypocrite demoniaci, sive clerici sive laici, religioso habitu induti, qui in itinere Viziliacensi vel Iacobensi vel Egidiano vel Romano peregrinantibus sive aliis, quos incautos inveniunt in remotis, falsas tribuunt penitencias..."

37. *Liber Sancti Iacobi – Codex Calixtinus*, lib. I, cap. VIII, p. 58: "... Quoniam quidem, inquit, his qui obtulerat eum iudici ad martirium, Iacobum scilicet, motus penitencia etiam ipse confessus est se esse christiianum. Ducti sunt, inquit, ambo pariter ad supplicium. Et cum ducerentur in via, rogavit Iacobum dare sibi remissionem. At ille parumprer deliberans: Pax tibi, inquit, et osculatus est eum. Et ita ambo simul capite plexi sunt...". Cependant, la *magna passio sancti Iacobi* transforme le récit en une simple

Calixtinus le montre dans ce rôle. Or les compilateurs du *Livre des miracles* empruntèrent cet *exemplum* – l’histoire n’est pas qualifiée de *miraculum* – à Bède le Vénérable († 735) et le situèrent à l’époque de l’invention du tombeau, sous l’épiscopat de Théodemir († 847): le récit de l’Italien qui déposa l’écrit contenant la confession de ses péchés sur l’autel de Saint-Jacques et le retrouva vierge, preuve manifeste du pardon divin, permet aux copistes de signaler que “celui qui se repent véritablement et vient de lointaines terres à la recherche du Seigneur et de l’aide de saint Jacques, qu’il faut demander en Galice de tout cœur, sans aucun doute la liste de ses méfaits sera effacée pour toujours”³⁸. Vers 1190, les parents d’un jeune homme qui avait tué un compagnon et avait été condamné à mort firent le pèlerinage depuis le Danemark jusqu’à Compostelle pour expier le crime de leur fils³⁹.

La diffusion de la doctrine du purgatoire et la réflexion sur la confession, sur la nécessité de celle-ci, telle que la définit en 1215 le Concile de Latran IV, sont sans doute à l’origine de la diffusion de l’idée de rémission des péchés et, par là-même d’indulgences que l’on pourrait obtenir à Compostelle. Dès le milieu du XIII^e siècle, à l’occasion d’un synode diocésain, le XVI^e concile provincial, l’Église compostellane établit une hiérarchie des indulgences pour ceux qui viendraient au sanctuaire *causa peregrinationis*. Tous ceux qui venaient en pèlerinage à Saint-Jacques, quelle que fût l’époque, obtenaient la rémission d’un tiers de tous leurs péchés et, s’ils mouraient sur place ou pendant leur retour, la rémission plénière. À cette première indulgence s’ajoutaient, pour tous ceux qui assisteraient le dimanche à la procession de l’Église, dix jours de rémission, et deux cents jours de plus s’il s’agissait d’une fête mîtrée; pour tous ceux qui viendraient en pèlerinage à Compostelle la veille et le jour même de la Saint-Jacques et aussi le jour de la dédicace de l’église, “ccc.ccc jours”. Enfin, les pèlerins qui se seraient confessés et repentis et assisteraient à la messe de l’archevêque, d’un évêque, du doyen ou d’un cardinal au maître-autel se verraient remis deux cents jours d’indulgence en plus du tiers prévu⁴⁰. Au milieu du XIII^e, les pèlerins obtenaient effectivement diverses indulgences après la messe matinale et la visite des parties de la cathédrale où ils pouvaient vénérer la croix, la chaîne, la couronne, et avant de déposer leurs offrandes dans le coffre de la fabrique⁴¹.

La possibilité d’obtenir des indulgences, c’est-à-dire la rémission des peines encourues, à Compostelle s’était sans doute mise en place dès le XII^e siècle, puisqu’en avril 1198, Innocent III écrivant à l’archevêque de Tarragone avait promis à tous ceux qui aideraient les légats pontificaux Rainier et Guido dans la lutte contre les hérétiques la même indulgence pour leurs péchés que celle qu’obtenaient ceux qui visitaient Saint-Pierre de Rome ou Saint-

conversion suivie d’un baptême, sans mention de pardon (*Liber Sancti Iacobi – Codex Calixtinus*, lib. I, cap. IX, pp. 62-63).

38. *Liber Sancti Iacobi – Codex Calixtinus*, lib. II, p. 162: “... Hinc datur intelligi, quia quisquis vere penitens fuerit et de longinquis horis veniam ad Domino et auxilia beati Iacobi postulanda in Gallecia toto corde peccerit, procul dubio delictorum eius cyrographum deletum in evum erit...”.

39. *Scriptores Rerum Danicarum Medii Aevi*, Copenhague, 1834, t. V, pp. 372-374, cité par Vicente Almazán, “El norte de Europa y lo jacobeo”, *Santiago. La Esperanza*, p. 244.

40. Antonio López Ferreiro, *Historia de la Santa A.M. Iglesia de Santiago de Compostela*, t. V, Santiago, 1902, app. n° XXVIII, § XIII, pp. 73-74.

41. Antonio López Ferreiro, *Historia de la Santa A.M. Iglesia de Santiago de Compostela*, t. V, app. n° XXV, pp. 64-67: “...Et clericus debet se vestire superpellicium suum et stare super archa, et ille qui dixerit indulgentiam sive perdonem debet primo archam nominare antequam alium honorem Ecclesie; et ex quo fuerit nominata, statim ipse arqueyrus debet dicere francigenis: *Zee larcha de lobra mon señor sananin; zee lobra de lagresa*. Et lombardis et toscanis debet dicere: *O micer lombardo, queste larcha de la lavoree de micer Saiaacome. Questo vay a la gage fayr*. Et campesinis debet dicere: *Et vos de Campos et del extremo, aca venide a la archa de la obra de señor Santiago, las comendas que trahedes de mortos et de vivos para la obra de señor Santiago aca las echade et non en outra parte*. Et unaquaque istarum parabolarum debet dici semel mane ex quo archa fuerit nominata in perdone et non ante, et exinde ipse et alii de ecclesia debent stare taciti quousque indulgentia dicatur, et perdone dicto debent vocare totum peregrinum ad archam per totam linguaginem...”. Fernando López Alsina, “Años santos romanos y años santos compostelanos”, *Santiago, Roma, Jerusalén. Actas del III Congreso Internacional de Estudios Jacobeos*, éd. Paolo Caucci von Saucken, Xunta de Galicia, 1999, pp. 213-242.

Jacques de Compostelle⁴². Faut-il mettre l'apparition des indulgences plénières en Galice en rapport avec la lutte contre les musulmans, opportunément comparée à la croisade en Terre Sainte par l'archevêque Diego Gelmírez en 1126? À cette occasion, l'*Historia Compostellana* signale en effet que l'archevêque aurait promis à tous ceux qui participeraient, soit physiquement soit financièrement, à la campagne la *plenariam omnium suorum peccatorum absolutionem*⁴³. Cette indulgence, propre à la croisade, explique peut-être que la *Chronica Adefonsi imperatoris* fasse débiter le règne d'Alphonse VII cette même année, en signalant qu'il s'agissait d'une année jubilaire⁴⁴. Mais, bien que l'Église de Compostelle ait possédé sa propre milice, que l'archevêque offrit en février 1171, en même temps que sa personne et que l'étendard de l'Apôtre, aux frères du nouvel Ordre de Santiago⁴⁵, la rémission des péchés ou les indulgences dont parle Innocent III ne paraissent pas avoir été liées au rôle de saint Jacques comme patron et protecteur de l'Espagne.

La recherche du "pardon" ou des indulgences que le xvi^e concile de Compostelle avait hiérarchisées paraît bien être associée, par la suite, au pèlerinage à Compostelle. La traduction castillane des *Miracles de saint Jacques*, qui date du XIV^e siècle, ne se termine plus, comme sa source au XII^e, par "celui qui se repent véritablement et vient de lointaines terres à la recherche du Seigneur et de l'aide de saint Jacques, qu'il faut demander en Galice de tout coeur, sans aucun doute la liste de ses méfaits sera effacée pour toujours", mais par "Car si vous vous repentez bien de vos péchés et de tout coeur, et que vous alliez à Saint-Jacques demander merci, vous serez pardonné de tout": le Majeur n'est plus ici un intermédiaire pour obtenir le pardon de Dieu, c'est la visite à son sanctuaire qui permet d'obtenir celui-ci⁴⁶. Henry Bolle et Michael Seymakere, ainsi qu'ils le firent savoir vingt ans plus tard, avaient été à Saint-Jacques en 1343 pour "amender leurs vies", donc dans une perspective pénitentielle, dont nous ignorons si elle leur avait été imposée. Le pèlerinage "judiciaire", aux XIV^e et XV^e siècles, associa pour sa part le voyage à Compostelle à une pénitence pour des crimes ou délits, qui étaient aussi des péchés. En 1325, le pèlerinage à Compostelle fut imposé à deux Anglaises convaincues, l'une d'adultère et l'autre d'inceste – avec son filleul -⁴⁷. Des Flandres et des Pays-Bas également arrivèrent à Saint-Jacques de très nombreux "pèlerins" qui accomplissaient ainsi une condamnation judiciaire. Parmi tous les sanctuaires auxquels furent envoyés des condamnés – 37 -, Compostelle arrive en tête⁴⁸. Les pèlerins venus *causa orationis* ou *causa indulgentiarum* croisaient alors aussi ceux qui faisaient le pèlerinage pour d'autres, pèlerinages "vicaires" dont les exemples ne sont pas rares aux XIV^e et XV^e siècles⁴⁹.

42. Demetrio Mansilla, *La documentación pontificia hasta Inocencio III (965-1216)*, Roma, Instituto Español de Estudios Eclesiásticos, 1955, n° 141, pp. 172-174: "... illis qui pro conversatione fidei christane in tanto discrimine, quod ecclesie imminet, ipsis astiterint fideliter et devote, illam peccatorum suorum indulgentiam concedentes, quam b. Petri vel Iacobi limina visitantibus indulgemus...".

43. *Historia Compostellana*, II, LXXVIII, éd. Emma Falque, Corpus Christianorum, Continuatio Medievalis LXX, Turnhout, Brepols, 1988, pp. 378-380.

44. *Chronica Adefonsi imperatoris*, I, 1, éd. Antonio Maya Sánchez, Corpus Christianorum, Continuatio Medievalis LXXI, Turnhout, Brepols, 1990, p. 150: "... regnavit sequenti die postquam mortua mater eius, iam iuvenis decem et novem annorum beato iubilei anni tempore, ducente Domino...". Voir Fernando López Alsina, "Años santos romanos y años santos compostelanos", *op. cit.*, pp. 224-225.

45. José Luis Martín, *Orígenes de la orden militar de Santiago (1170-1195)*, Barcelona, CSIC, 1974, n° 42, pp. 212-215.

46. *Los miraglos de Santiago (Biblioteca Nacional de Madrid, MS 10252)*, éd. Jane E. Connolly, Salamanca, Universidad, 1990, p. 49: "... Ca si bien vos dolieredes de vuestros pecados e de buen coraçon fieredes, que fueredes a Santiago pedirle merçed, que de todo avredes perdon...".

47. Calendar of Inquisitions Post Mortem, XI, n° 611, cité par Constance Mary Storrs, *Jacobean Pilgrims from England to St. James of Compostella from the Early Twelfth to the Late Fifteenth Century*, Santiago de Compostela, 1994, p. 58.

48. Pierre-André Sigal, *Les marcheurs de Dieu*, Paris, Armand Colin, 1974, pp. 16-25.

49. Pierre-André Sigal, *Les marcheurs de Dieu*, pp. 44-48.

En 1300, Boniface VIII instaura à Rome la coutume vétérotestamentaire du jubilé, qu'Isidore de Séville, dans ses *Étymologies*, avait défini comme étant un *remissionis annus* (v, 37-3) préfigurant, au moyen de la promesse de rédemption, l'*aeternam requiem* (vi, 18-5). Le pontife accorda à tous les pèlerins qui iraient à Rome cette année-là l'indulgence plénière, indulgence qui s'étendait également aux âmes du purgatoire, aux pèlerins morts en chemin et à tous ceux qui avaient eu l'intention de se rendre à Rome et en avaient été empêchés pour des raisons majeures⁵⁰. Bien que prévu pour être célébré tous les cent ans, en 1343 un autre jubilé fut annoncé par le pape pour l'année 1350.

Compostelle ne pouvait être en reste. Il est difficile de savoir exactement à quel moment naquit le jubilé compostellan qui offre l'avantage, sur celui de Rome, de se reproduire plus fréquemment. Le 25 juillet tombe en effet un dimanche selon un rythme cyclique de 6, 5, 6 et 11 ans, donnant ainsi treize années jubilaires par siècle.

Années où le 25 juillet tombe un dimanche

XIV ^e siècle	XV ^e siècle	XVI ^e siècle
1305	1400	1501
1311	1406	1507
1316	1417	1512
1322	1423	1518
1333	1428	1529
1339	1434	1535
1344	1445	1540
1350	1451	1546
1361	1456	1557
1367	1462	1563
1372	1473	1568
1378	1479	1574
1389	1484	1593
1395	1490	1599

La première mention indubitable de la célébration d'années jubilaires à Compostelle ne remonte qu'à la fin de la seconde décennie du XV^e siècle, bien qu'en 1422 un anonyme pèlerin anglais décrive par le menu toutes les indulgences qu'il a pu trouver dans l'église et dans la chapelle du Mont de la Joie ou *Monte del Gozo*, y compris l'indulgence plénière⁵¹.

Il est certain qu'aucun événement particulier ne permet de croire que, pendant la première moitié du XIV^e siècle, les années où le 25 juillet tombait un dimanche aient attiré plus particulièrement les pèlerins. C'est en 1330 et non 1333 qu'Alphonse XI effectua son pèlerinage à Saint-Jacques et s'y arma lui-même chevalier, avant de partir pour Burgos où il se couronna roi; cette année-là, dit la chronique, beaucoup de pèlerins se rendaient en Galice et les hommes du roi invitèrent les chevaliers et écuyers de passage à participer

50. Jacques Le Goff, *La naissance du Purgatoire*, dans Jacques Le Goff, *Un autre Moyen Âge*, Paris, Gallimard, Quarto, 1999, pp. 1168-1169.

51. Robert B. Tate & Thorlac Turville-Petre, *Two Pilgrims Itineraries of the Later Middle Ages*, Pontevedra, 1995.

aux joutes organisées pour le couronnement⁵². Quant à Brigitte de Suède, elle se rendit à Compostelle en 1342. En juillet 1345, Alphonse XI de Castille revint à Saint-Jacques en pèlerinage – *en romeria* – et, à cette occasion, ordonna que l'autel majeur fût toujours éclairé⁵³. En dehors du fait que le roi semble avoir choisi le 25 juillet pour rendre hommage à l'apôtre, aucune de ces années n'a de signification particulière.

Cependant, dès la seconde moitié du XIV^e siècle, le nombre d'indulgences que l'on pouvait acquérir à Saint-Jacques était notoire et il est possible que des années jubilaires aient déjà été célébrées. Le fait que la veuve de Jean de Beaumont, parente du roi Edouard III, ait choisi, comme Margaret Bohun, femme du seigneur de Hereford et Essex, l'année 1344 pour effectuer un pèlerinage à Saint-Jacques n'est peut-être qu'une coïncidence⁵⁴. En 1350, année où le 25 juillet tombait un dimanche, le jeune souverain de Castille, Pierre I^{er}, demanda au pape de lui conférer l'indulgence plénière attachée au jubilé romain sans qu'il aille jusqu'à Rome, demande qui a été considérée comme une preuve de l'absence de jubilé à Compostelle au milieu du XIV^e siècle⁵⁵; en fait, la recherche d'indulgences se transformait en "thésaurisation", et l'obtention de l'indulgence plénière à Compostelle n'empêchait sans doute pas que l'on en tentât aussi de se pourvoir de celle de Rome.

En 1372, année où la fête tombait un dimanche, le roi de France dota trois chapellenies dans la chapelle du Saint-Sauveur de la basilique de Compostelle; le contrat et la donation furent confirmés par le roi Henri II de Castille, qui se trouvait donc à Saint-Jacques cette même année⁵⁶. Les trois pèlerins polonais qui sollicitèrent en avril 1378 un sauf-conduit du roi d'Aragon pour se rendre à Compostelle cherchaient peut-être à bénéficier des indulgences attachées au jubilé⁵⁷. Pendant le carême 1389, le duc de Lancastre, Jean de Gand, proposa au roi de Castille "que les marchands et les pèlerins de Castille et d'Angleterre voyagent en toute sécurité sur mer et sur terre, et qu'ils puissent se déplacer sûrement, spécialement ceux qui voudraient aller à Saint-Jacques"; les ambassadeurs du roi Jean I^{er} lui répondirent que l'intention était bonne, mais qu'ils ne pensaient pas que le roi pût y souscrire en raison des traités qui existaient entre lui et le roi de France, "car ces pèlerins seraient de grands seigneurs et des chevaliers"⁵⁸. Le nombre des pèlerins anglais en 1395, selon les licences accordées, est de beaucoup supérieur à celui des années antérieures et postérieures qui n'étaient pas des années saintes⁵⁹. En 1406, le duc d'Albany, Robert Stewart, qui était

52. *Crónicas de los reyes de Castilla*, I, Madrid, Biblioteca de Autores Españoles, 1953, p. 234.

53. Antonio López Ferreiro, *Historia de la Santa A.M. Iglesia de Santiago de Compostela*, t. VI, Santiago de Compostela, 1903, pp. 127-128.

54. *Calendar of Papal Registers, Letters, 1343-1345*, pp. 244 et 350, cité par Constance Mary Storrs, *Jacobean Pilgrims from England to St. James of Compostella from the Early Twelfth to the Late Fifteenth Century*, pp. 151-152.

55. Fernando López Alsina, "Años santos romanos y años santos compostelanos", *op. cit.*, p. 227, n. 51. Xosé Manoel Sánchez Sánchez, "Regis Aeterni, ou l'élaboration du pseudo-original relatif à la concession du jubilé compostellan", *Compostelle*, 10 (2007), pp. 31-47. Il est vrai qu'en 1350, l'archevêque de Compostelle était en froid avec son souverain qui lui avait retiré la seigneurie de la ville quelques années auparavant (Antonio López Ferreiro, *Historia de la Santa A.M. Iglesia de Santiago de Compostela*, t. VI, pp. 125-143 et 187-201).

56. Archives de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, Fonds Hôpital Saint-Jacques-aux-Pèlerins. Chartrier. Liasse 6, n° 43. Je remercie Humbert Jacomet qui m'a signalé ce document dont il prépare la publication.

57. Robert Georg Plötz, "El mundo eslavo y el culto a Santiago", *Santiago. La esperanza*, *op. cit.*, pp. 251-255.

58. *Crónicas de los reyes de Castilla*, II, Biblioteca de Autores Españoles t. LXXVIII, Madrid, 1953, p. 124: "...E el duque dixo que le ploguiera mucho, si esto se pudiese facer, que el rey de Castilla e el de Inglaterra fuesen aliados e juntos en uno; pero pues así era, que se ficiese otra cosa, que seria servicio de Dios e provecho e bien destos dos regnos: que los mercaderes e los romeros de Castilla e de Inglaterra fuesen seguros por mar e por tierra, e pudiesen andar seguros especialmente los que quisiesen venir a Santiago de Galicia. E los mensageros del rey le respondieron que la razon era buena, pero que bien pensaban que el rey de Castilla su señor non lo podría facer, segund las condiciones de los ratos que eran entre el e el rey de Francia, ca grandes señores e caballeros serian tales romeros, pero que lo dirian al rey su señor, e que el avria su consejo e le enviaria la respuesta..."

59. Nikolaus Paulus, *Geschichte des Ablasses im Mittelalter*, 3 vols., Paderborn, 1923, II, pp. 301-302, cit. par Fernando López Alsina, "Años santos romanos y años santos compostelanos", *op. cit.*, pp. 227-228.

régent d'Écosse, sollicite un sauf-conduit du roi d'Angleterre pour se rendre en Galice⁶⁰. Et ce n'est sans doute pas un hasard si en 1417, année jubilaire elle aussi, aussi bien Margery Kempe que Nompert de Caumont se mirent en route vers Compostelle, malgré les dangers que faisaient courir les opérations militaires et le débarquement en France d'Henri V d'Angleterre⁶¹. Cette même année 1417, le conseil municipal constata qu'“en cette ville [Compostelle] il n'y avait actuellement qu'un seul fossoyeur, et qu'un autre était nécessaire avec lui pour l'aider à enterrer les corps des défunts” et nomma un certain Ruy Mouriño da Peña; la “nécessité” invoquée provenait peut-être de l'afflux de pèlerins⁶².

À partir de l'année jubilaire 1428, il est clair que les pèlerins choisissent de préférence les années où la Saint-Jacques tombe un dimanche pour se rendre sur le tombeau de l'apôtre: des licences furent accordées en 1428 à 4024 pèlerins anglais, alors qu'ils n'étaient que 24 en 1424 et 20 en 1431; 3110 pèlerins demandèrent à aller à Compostelle en 1434 et 2508 en 1445, autres années jubilaires, alors qu'ils étaient 24 en 1432 et 40 en 1440⁶³.

En 1428, l'infant d'Aragon don Enrique quitta la cour du roi Jean II de Castille, “accompagné de nombreux chevaliers et gentilshommes, dont le principal fut Pedro de Velasco, *camarero mayor* du roi”, pour accomplir le vœu qu'il avait fait de se rendre à Saint-Jacques⁶⁴. En 1434, eut lieu sur le chemin de Compostelle, au pont d'Órbigo, un fameux pas d'armes auquel participèrent des chevaliers de toute l'Europe⁶⁵. Cette même année 1434, l'annonce de la *perdonança* de l'apôtre avait même été solennellement faite par le roi Jean II de Castille aux “habitants des royaumes d'Italie, de France, d'Allemagne, de Hongrie, de Suède, de Norvège et de toute autre nation”, auxquels il promettait son sauf-conduit et sa protection pour aller “par terre ou par mer, de jour comme de nuit, visiter l'église de Saint-Jacques”⁶⁶. En 1445, année où il fut nommé archevêque du siège apostolique, don Álvaro de Isorna fit faire, par l'orfèvre napolitain installé à Compostelle Francesco Marino, une petite statue de saint Jacques en argent doré, émaux et pierres précieuses⁶⁷.

En 1456, année jubilaire, maître William Wey, de Sainte-Marie d'Eton, partit à Compostelle et, dans le récit de son pèlerinage, ne manqua pas d'annoter les indulgences obtenues. Il est évident qu'il existait alors une “explication officielle, probablement sous forme de livret donné aux pèlerins, quant à l'origine et au nombre de celles-ci. Les pèlerins apprenaient ainsi, comme le rapporte Wey, que ceux qui visitent les églises d'Iria et de Padrón gagnent en tout *centum et xxvi quadragesime* d'indulgences, données par “le très saint pape Grégoire III” (731-741), que ceux qui vont au sanctuaire de Saint-Jacques reçoivent

60. *Foedera. Conventiones, Litterae et cujuscunque generis acta publica*, 10 vols., éd. par T. Rymer, Hague Edition, 1739-1745, t. IV, p. 100, cité par Constance Mary Storrs, *Jacobean Pilgrims from England to St. James of Compostella from the Early Twelfth to the Late Fifteenth Century*, p. 144.

61. Humbert Jacomet, “Note sur les pèlerinages maritimes à Saint-Jacques de Compostelle (XIV^e-XVI^e siècles): Hypothèse et réalités”, *Compostelle*, 6 (2003), pp. 21-56.

62. *Libro do Concello*, p. 84, cité par M^a Carmen Pallares & Ermelindo Portela, “Reyes, obispos y burgueses”, *Historia de la ciudad de Santiago de Compostela*, éd. par Ermelindo Portela, Santiago de Compostela, Concello, 2003, p. 167.

63. Constance Mary Storrs, *Jacobean Pilgrims from England to St. James of Compostella from the Early Twelfth to the Late Fifteenth Century*, Santiago de Compostela, 1994. Voir le tableau dressé à partir de ce travail par Fernando López Alsina, “Años santos romanos y años santos compostelanos”, *op. cit.*, pp. 231-232.

64. *Crónicas de los reyes de Castilla*, II, p. 448: “... Dende a poco el infante don Enrique demandó licencia al rey para ir a Santiago porque lo tenía prometido (...) y el infante, habida la licencia del rey, se partió para Santiago acompañado de muchos caballeros e gentiles hombres, de los quales el principal fue Pedro de Velasco, camarero mayor del rey. E conplida la romería del infante anduvo por los principales lugares de Galicia...”.

65. *Libro del Passo Honroso defendido por el excelente caballero Suero de Quiñones*, éd. Fernando Arroyo Ilera, Valencia, Textos Medievales, 1970, p. 1: “... En este año el Honroso Passo fue tomado por el ya nombrado virtuoso caballero Suero de Quiñones. E fue año de Jubileo a perdonanzas, remission otorgada al bienaventurado Apostol señor Sanctiago, patron e defensor de los reynos de España, por quanto su día del bendito Apostol cayó este año en domingo, que fue a veinte e cinco de Julio...”.

66. Luis Vázquez de Parga, José M^a Lacarra & Juan Uría Riu, *Las peregrinaciones a Santiago de Compostela*, t. 1, pp. 92-93.

67. Santiago de Compostela, Trésor de la cathédrale. *Luces de peregrinación*, catalogue de l'exposition organisée à San Martín Panario, avril-juin 2004, pp. 62-65.

les indulgences prévues par le xvi^e concile diocésain du milieu du XIII^e siècle – qu’il annote fidèlement –, et qu’en outre le pape Calixte II a accordé l’indulgence plénière à tous ceux qui viendraient les années où la fête de Saint-Jacques tombe un dimanche, aussi bien le jour même ou la veille que toute l’année, du 1^{er} janvier au dernier jour de décembre, et qu’il a menacé d’excommunication tous ceux qui douteraient de ces privilèges⁶⁸. Dans le port de La Corogne, selon William Wey, se trouvaient à son arrivée, le 21 mai, plus de quatre-vingt-quatre navires venus d’Angleterre, du Pays de Galles, d’Irlande, de Normandie, de France, de Bretagne et d’ailleurs. Cette même année, le navire *La Juliana*, dont les pèlerins venaient de débarquer en laissant leurs coffres dans ses flancs, fut prise par des Bretons dans ce même port de La Corogne⁶⁹. Toujours en 1456, l’évêque de Burgos Alfonso de Cartagena voulut aller à Compostelle pour obtenir les indulgences attachées à l’année jubilaire, pèlerinage au retour duquel il mourut⁷⁰. Venu lui aussi d’Angleterre, le curé de Chal dans l’île de Wight, John Goodyear, offrit au sanctuaire de l’apôtre un retable en albâtre enchassé dans un cadre en bois polychrome dont les cinq scènes évoquent la vie de saint Jacques⁷¹. Quant au pauvre marin anglais qui, cette année-là, avait déjà été à Compostelle et avait été volé sur le chemin du retour, il dut y repartir en mendiant pour répondre aux vœux du fantôme de son oncle qui demandait des messes pour le repos de son âme dans le sanctuaire de l’apôtre⁷².

En 1462, année jubilaire à Compostelle, le chapitre de Canterbury espérait obtenir pour le jubilé de Thomas Becket les mêmes indulgences que celles qu’assurait la visite à “monseigneur saint Jacques”⁷³. En 1473, John Paston et son frère, ainsi que le second lord Rivers et baron Scales, Anthony Rivers, qui était alors chargé de l’éducation du prince de Galles, quittèrent l’Angleterre début juillet pour se rendre en Galice, pèlerinage au cours duquel mourut Elisabeth Scales, la femme du lord⁷⁴. En 1479, l’annonce du jubilé fut faite par les Rois Catholiques qui, l’année d’avant, avaient pris des mesures pour lutter contre les bandits qui, en Galice, rançonnaient les pèlerins⁷⁵. Le noble silésien Nicolas de Poplau ou Popielovo s’arrangea pour arriver à Compostelle le 21 juillet 1484 et, outre le sanctuaire apostolique, visita l’église de Notre-Dame de la Barque, puis Notre-Dame du Finisterre, “où on gagne des indulgences plénières” écrit-il, et Padrón⁷⁶. Si les motifs qui poussèrent les deux chanoines de Notre-Dame de Chartres à se rendre à Compostelle en 1484, à l’occasion du jubilé, ne sont pas connus, six ans plus tard, en 1490, Jean de Latre, maître ès arts, et une série de pèlerins allèrent à Compostelle *causa devocionis et indulgenciarum consequendarum*; de retour au Mans, ils fondèrent cette même année la confrérie Saint-Jacques⁷⁷. En 1501, année jubilaire, commença la construction du grand hôpital voulu par les Rois Catholiques; en attendant, depuis Grenade, les Rois ordonnèrent à l’administrateur d’acheter cent lits

68. *The Itineraries of William Wey*, dans Luis Vázquez de Parga, José M^a Lacarra & Juan Uría Rúa, *Las peregrinaciones a Santiago de Compostela*, t. III, pp. 127-132.

69. Humbert Jacomet, “Note sur les pèlerinages maritimes à Saint-Jacques de Compostelle (XIV^e-XVI^e siècles): Hypothèse et réalités”, *Compostelle*, 6 (2003), pp. 21-56.

70. Diego Rodríguez de Almela, *Compilación de los milagros de Santiago*, éd. Juan Torres Fontes, Murcia, CSIC, 1946, p. xxxii.

71. Musée de la cathédrale de Santiago de Compostela.

72. *An English Chronicle of the Reigns of Richard II, Henry IV, Henry V and Henry VI*, éd. par J.S. Davies, Camden Society, 64, Old Series, 1855, pp. 72-74, cité par Constance Mary Storrs, *Jacobean Pilgrims from England to St. James of Compostella from the Early Twelfth to the Late Fifteenth Century*, p. 146.

73. Raymonde Foreville, *Le Jubilé de Saint Thomas Becket du XIII^e au XV^e siècle*, Paris, 1958, pp. 74-75.

74. *The Paston Letters, 1422-1509*, éd. par J. Gairdner, London, 1900-1901, t. III, p. 94, cité par Constance Mary Storrs, *Jacobean Pilgrims from England to St. James of Compostella from the Early Twelfth to the Late Fifteenth Century*, p. 149.

75. Luis Vázquez de Parga, José M^a Lacarra & Juan Uría Rúa, *Las peregrinaciones a Santiago de Compostela*, t. I, pp. 99-100.

76. J. García Mercadal, *Viajes de extranjeros por España y Portugal desde los tiempos más remotos hasta comienzos del siglo XX*, éd. par Agustín García Simón, 6 vols., Junta de Castilla y León, 1999, t. I, pp. 288-289.

77. Humbert Jacomet, “À l’appel du jubilé”, *Compostelle*, 2 (1993), pp. 24-35.

“dans lesquels dorment les pèlerins qui viendraient au jubilé de Saint-Jacques cette présente année de 1501”⁷⁸.

Les années saintes permettent donc l’obtention du pardon, et celle-ci est soumise à une série de rites. Le premier d’entre eux est l’obligation d’aller en pèlerinage jusqu’à Compostelle. On y obtient la rémission d’un tiers de tous les péchés, et de l’ensemble si l’on meurt sur place ou sur le chemin du retour. S’y ajoutent dix jours d’indulgence si l’on assiste le dimanche à la procession de l’Église, deux cents jours s’il s’agit d’une fête mîtrée, six cents jours si l’on y vient la veille et le jour même de la Saint-Jacques ainsi que le jour de la dédicace de l’église, et enfin deux cents jours si la messe est dite au maître-autel par l’archevêque, un évêque, le doyen ou un cardinal. Si le pèlerinage a lieu une année jubilaire, quel que soit le jour de l’année où l’on visite la basilique, on obtient une indulgence plénière, indulgence qui fut concédée, explique-t-on aux pèlerins, par le pape Calixte II (1120-1124). Au *Monte del Gozo*, à Iria et à Padrón enfin, peuvent être collectées d’autres indulgences dont l’origine remonte au pape Grégoire III (731-741), soit à un siècle avant l’invention du tombeau. L’inclusion de ces lieux dans le “circuit” des indulgences au XV^e siècle fut sans doute accompagnée d’un effort littéraire destiné à expliquer aux pèlerins leur importance: à la veille de l’année jubilaire 1479, le curé de Sainte-Eulalie de Chacín, Ruy Vázquez, rédigea une *Chronique de Sainte-Marie d’Iria*, traduction du *Chronicon Iriense* et de l’*Historia Compostellana* des alentours de 1100⁷⁹. Dans l’ouvrage qu’il rédigea vers 1481 et qu’il intitula *Compilation des miracles de saint Jacques*, le chanoine de Carthagène Diego Rodríguez de Almela évoqua le pèlerinage effectué par le roi Louis VII de France en 1154 en signalant que ce roi, “faisant montre d’une grande dévotion envers l’apôtre saint Jacques, vint en pèlerinage en Espagne pour visiter son église de la ville de Compostelle de Galice, et pour gagner le jubilé et l’indulgence plénière que le Saint Père, le pape Calixte II, en son temps lui avait accordés”⁸⁰.

L’existence d’un jubilé à Compostelle, auquel était attachée une indulgence plénière, est donc indiscutable au XV^e siècle et peut remonter au milieu du XIV^e. Les historiens se sont penchés sur la documentation à la recherche d’un document de fondation de ce jubilé. Or, il existe dans les archives de la cathédrale la “copie” d’une bulle d’Alexandre III (1159-1181), datée du 25 juin 1179, *Regis aeterni*, dans laquelle le pontife accordait à tous les pèlerins qui viendraient à Compostelle l’année où la fête de saint Jacques le Majeur – 25 juillet – tomberait un dimanche “toutes et chacune des indulgences et rémissions plénières de leurs péchés”; la concession était faite, entre autres, pour honorer tous ceux qui s’étaient rendus jusqu’alors au sanctuaire *devotionis causa*⁸¹. La “copie” date de la fin du XV^e siècle ou

78. Santiago de Compostela, Archivo Histórico Universitario, Hospital Real. Cédulas, Provisiones, leg. 1, pieza 9: “...mandamos (...) compreys fasta çien camas de ropa para en que duerman los peregrinos que vinieren al Jubileo de Santiago este presente año de quinientos e uno...”. Cf. *El Hospital Real de Santiago de Compostela y la hospitalidad en el Camino de peregrinación*, Catalogue de l’exposition du Museo do Pobo Galego, Santiago de Compostela, 14 juillet – 29 août 2004, pp. 558-559.

79. *Coronica de Santa María de Iria (Códice gallego del siglo XV)*, éd. par Jesús Carro García, Santiago de Compostela, CSIC, 1951. La chronique fut rédigée chez un chanoine de Compostelle, “ena torre nova de Fernan Rodrigues de Leyra, juiz de Vellestro et coengo de Santiago”.

80. Diego Rodríguez de Almela, *Compilación de los milagros de Santiago*, cap. xv, p. 34: “... Este rey don Luis de Francia, teniendo muy grand devocion en el Apostol Santiago, vino en romeria en España a visitar su iglesia de la cibdad de Compostela de Gallizia, e por ganar el jubileo e indulgencia plenaria que le Santo padre Papa Calisto II en su tiempo le avia otorgado...”.

81. Archivo de la Catedral de Santiago, S 1/1. Antonio López Ferreiro, *Historia de la Santa A.M. Iglesia de Santiago de Compostela*, t. iv, Santiago, 1901, app. n^o luv, pp. 138-142: “... Concessit insuper omnibus et singulis utriusque sexus Xpristi fidelibus vere penitentibus et confessis ecclesiam predictam visitantibus in anno in quo festum sancti Iacobi Zebedei in dominica venerit, a vigila circumcisionis Domini et per totum illum annum integrum usque ad diem eiusdem circumcisionis, et per totum diem in fine illius anni, in diebus quibus magis eis placeret visitare, ut omnes et singulas illas peccatorum indulgentias et remissiones etiam plenarias quas visitantes ecclesias et basilicas urbis et extra urbem anno jubilei consequerentur cum facultate deputandi confessores qui ad dictam ecclesiam pro consequenda indulgentia huiusmodi confluentes, etiam in casibus Sedi Apostolice reservatis absolvent...”.

du début du XVI^e. Il s'agit bien évidemment d'un faux, élaboré après 1324, date à laquelle l'archevêque Bérenger de Landorre avait fait dresser le cartulaire de tous les privilèges de son église, cartulaire dans lequel ne figure pas cette lettre. Le ou les faussaires s'étaient d'ailleurs sentis dans l'obligation de préciser que le jubilé était accordé *eisdem modo et forma quo Romana ecclesia habet*, indice qui prouve que le document fut rédigé après 1300 ou 1350⁸².

Afin de déterminer à quelle date aurait vu le jour le jubilé compostellan, les historiens ont donc cherché la date d'élaboration de cette fausse lettre d'Alexandre III. Pour Fernando López Alsina, elle est postérieure à 1350, puisqu'en 1350, Pierre I^{er} de Castille avait demandé la dispense du voyage à Rome mais l'octroi par le pape de l'indulgence plénière; la date devrait peut-être même être recherchée au XV^e siècle. Fernando Singul penche pour une date beaucoup plus tardive, très proche de 1500, c'est-à-dire de la "copie" conservée de la bulle *Regis aeterni*. Pour Xosé Manoel Sánchez, la fausse lettre d'Alexandre III pourrait avoir été préparée entre 1350 et 1422⁸³, peut-être sous l'épiscopat du puissant archevêque Lope de Mendoza (1399-1445).

En fait, peu importe la date à laquelle fut élaborée la fausse lettre d'Alexandre III. L'Église de Compostelle n'a jamais eu besoin de diplômes pontificaux ou de textes pour fonder le pèlerinage. Textes et diplômes sont fabriqués *a posteriori* pour authentifier, face à ceux qui en douteraient, les faits. Lors de la découverte du tombeau, entre 820 et 830, personne ne douta de son authenticité: il s'agissait bien du corps de l'apôtre Jacques le Majeur, dont la dernière demeure avait été "révélée" à l'évêque Théodemir, comme l'affirme la donation du roi Alphonse II en 834. Un problème restait cependant à résoudre: comment le corps de saint Jacques, exécuté en 44 à Jérusalem, sous Hérode Agrippa I^{er} (Ac 12, 2), pouvait-il se trouver en Galice? La chancellerie royale d'Oviedo ou l'école épiscopale d'Iria élaborèrent alors, et diffusèrent largement, un texte "explicatif", attribué à un certain Léon, patriarche de Jérusalem, qu'il aurait adressé "à vous les rois des Francs et des Vandales, et des Goths et des Romains". Le patriarche Léon y exposait les circonstances du transport – *translatio* – miraculeux du corps de l'apôtre, dans une barque qui aurait navigué seule pendant sept jours, de la Terre Sainte à un lieu appelé *Bisria*. Là, le corps de saint Jacques aurait été emporté au ciel, et les sept disciples qui l'avaient accompagné, ne l'auraient retrouvé qu'à douze milles de la côte, enterré "sous des arches de marbre" – *sub arcis marmoricis*. Tandis que quatre disciples retournaient à Jérusalem pour transmettre la nouvelle, les trois autres auraient délivré la région d'un dragon et reposaient finalement aux côtés de l'apôtre. La lettre se terminait sur l'injonction à la "chrétienté" de prier Dieu et de croire que là se trouvait le corps de saint Jacques⁸⁴. La pseudo-épître du patriarche Léon, qui fut peut-être rédigée du vivant de l'évêque Théodomir († 847), n'est conservée que dans un document tardif, de la première moitié du XII^e siècle, le troisième livre du *Codex Calixtinus*. Le succès immédiat qu'elle connut, et pas seulement en Espagne, prouve qu'elle date du milieu du IX^e siècle, quelques années ou décennies à peine après l'invention du tombeau, puisque ses termes se retrouvent dans les martyrologes d'Adon (c. 855), Usuard de Saint-Germain-des-Prés (c. 867) et Notker de Saint-Gall (896).

82. Xosé Manoel Sánchez Sánchez, *La Iglesia de Santiago y el Pontificado en la Edad Media (1140-1414)*. Colección de documentación pontificia medieval de la Catedral de Santiago, thèse manuscrite, université de Santiago de Compostela, 2006. ID., "Regis Aeterni, ou l'élaboration du pseudo-original relatif à la concession du jubilé compostellan", *Compostelle*, 10 (2007), pp. 31-47.

83. Fernando López Alsina, "Años santos romanos y años santos compostelanos", *op. cit.*, pp. 237-242 et *Id.*, "Santiago", dans *Roma, Santiago, Jerusalén. El mundo de las peregrinaciones*, éd. par Paolo Caucci von Saucken, Barcelona, 1999, pp. 293-320. Francisco Singul, *Historia cultural do Camiño de Santiago*, Vigo, 1999, pp. 118-119. Xosé Manoel Sánchez Sánchez, "Regis Aeterni, ou l'élaboration du pseudo-original relatif à la concession du jubilé compostellan", *Compostelle*, 10 (2007), pp. 31-47.

84. *Liber Sancti Iacobi – Codex Calixtinus*, lib. III, pp. 188-189.

Au milieu du XII^e siècle, les auteurs compostellans du *Codex Calixtinus*, ensemble de textes rédigés entre 1080 et 1140, placèrent le volume ainsi constitué sous le nom du pape Calixte II (†1124) et, pour faire bonne mesure, associèrent à l'entreprise les noms de Rome, Jérusalem et Cluny, ainsi que celui du chancelier pontifical Aymeric. Le quatrième livre du *Codex* racontait la découverte du tombeau de saint Jacques par l'empereur Charlemagne, à la suite d'une apparition en songe de l'apôtre, découverte dont le récit était en partie attribué à l'évêque Turpin de Reims († 800). "Authentifié" par Calixte II, le récit permettait d'affirmer l'apostolicité du siège compostellan face à Rome qui l'avait niée en 1049 et face aux impositions de la réforme grégorienne⁸⁵. Par la suite, après 1160, le *Codex Calixtinus* fut pourvu d'une nouvelle lettre pontificale, d'Innocent II († 1143), qui à son tour "authentifiait" le volume compilé par Calixte, volume qui aurait été apporté à Compostelle – où Calixte II, bien que frère du comte Raymond de Bourgogne qui gouverna la Galice entre 1092 et 1107, et oncle du roi Alphonse VII l'Empereur (1126-1157), ne mit jamais les pieds – par trois obscurs personnages, Aymeric Picaud, Olivier d'Iscaud et Gerberge la Flamande⁸⁶. Le récit de la translation du corps de saint Jacques, la liste de ses miracles et l'histoire de la découverte de son tombeau par Charlemagne, ponctuée de moult batailles contre les musulmans, enracina le sanctuaire dans l'imaginaire européen et contribua à sa réputation dans un monde qui n'était plus celui des IX^e et X^e siècles. Charlemagne fut canonisé en 1164 en tant qu'inventeur du tombeau de saint Jacques, et le *Pseudo-Turpin* devint partie intégrante des *Grandes Chroniques de France*⁸⁷.

Il est donc probable que le jubilé compostellan ait commencé sans texte fondateur, *ad instar* du jubilé romain, dans le courant du XIV^e siècle. On racontait alors aux pèlerins qu'il avait été fondé par Calixte II, ce qui lui donnait à la fois une grande ancienneté et une caution pontificale. Lorsqu'il s'avéra nécessaire, ou utile, de produire un acte "authentique", il parut sans doute plus judicieux de l'attribuer à Alexandre III, dont de nombreuses lettres étaient conservées dans les archives, et de le dater de l'année même du III^e concile de Latran (1179)⁸⁸. Cette falsification est naturellement postérieure à 1324, année où fut réuni le cartulaire connu sous le nom de *Tumbo B*, qui ne l'inclut pas. Mais peu importe en fait si elle fut élaborée au milieu du XIV^e siècle ou à la fin du XV^e – peut-être en 1479, pour rehausser le prestige de cette première année jubilaire du règne des Rois Catholiques qui aurait coïncidé avec le troisième centenaire de la bulle *Regis aeterni* -, puisqu'elle ne joua aucun rôle dans la mise en place du jubilé. Une fois encore, à Compostelle les textes ont pu authentifier *a posteriori* des réalités que la coutume – le *tiempo inmemorial* - avait déjà cautionnées. La fabrication de la bulle *Regis aeterni* ne s'inscrit pas à l'origine du jubilé mais ponctue un moment de son histoire.

85. Fernando López Alsina, "La prerrogativa de Santiago en España según el Pseudo-Turpin: ¿tradiciones compostelanas o tradiciones carolingias?", *El Pseudo-Turpin. Lazo entre el culto jacobeo y el culto de Carlomagno (Actas del VI Congreso Internacional de Estudios Jacobeos)*, éd. par Klaus Herbers, Xunta de Galicia, 2003, pp. 113-129.

86. Manuel C. Díaz y Díaz, *El Códice Calixtino de la catedral de Santiago. Estudio codicológico y de contenido*, Santiago de Compostela, Compostellanum, 1988, pp. 187-195. Le *Codex* ne comprend pas de f^o 220. Les f^o 221-225 sont composés de feuillets ajoutés à des périodes diverses, et provenant peut-être d'autres volumes. Le f^o 221r, d'une texture et d'une taille différentes – même s'il fut coupé pour s'ajuster à la taille des autres feuillets du *Codex* -, est celui qui porte la lettre d'Innocent II.

87. Ludwig Vones, "La canonización de Carlomagno en 1165. La *Vita S. Karoli* de Aquisgrán y el *Pseudo-Turpin*", *El Pseudo-Turpin. Lazo entre el culto jacobeo y el culto de Carlomagno...*, pp. 271-283. Gabrielle Spiegel, "Pseudo-Turpin, the crisis of aristocracy and the beginnings of vernacular historiography in France", *Journal of Medieval History*, 12, 1986, pp. 207-223. Joachim Ehlers, "El Pseudo-Turpin en las *Grandes Chroniques de France*", *El Pseudo-Turpin. Lazo entre el culto jacobeo y el culto de Carlomagno...*, pp. 285-296.

88. Xosé Manoel Sánchez Sánchez, "Regis Aeterni, ou l'élaboration du pseudo-original relatif à la concession du jubilé compostellan", *Compostelle*, 10 (2007), pp. 31-47, montre que le diplôme de concession du jubilé fut copié sur une confirmation d'Alexandre III, datée du 25 juin 1181 (ACS, Tumbo B, fol. CCXXVIIIr^o).

Le jubilé de Compostelle doit ainsi être étudié dans la perspective hispanique. Il s'est instauré sans autorisation ou intervention du pape, même si Compostelle a jugé bon, à un moment donné, de l'attribuer à Alexandre III, comme elle avait précédemment recouru à un patriarche Léon de Jérusalem, à Calixte II, à Innocent II ou à Grégoire III. Bien entendu, ce jubilé n'est pas annoncé par le Souverain Pontife mais par le roi de Castille, comme en témoignent les annonces faites en 1434 par Jean II et en 1479 par les Rois Catholiques. Les monarques agissent en cela en vertu du pouvoir qui leur est conféré et qui est celui des empereurs chrétiens, vicaires de Dieu dans leur royaume, seuls responsables du bien-être spirituel et matériel du peuple qui leur a été confié. En tant que dépositaires du pouvoir – le pouvoir, dans son acception romaine, est unique et comprend aussi bien le spirituel que le matériel -, il leur incombe donc de proclamer les jubilés du sanctuaire de l'apôtre qui est aussi la patron de la dynastie et celui de l'Espagne. Mais l'annonce royale n'est pas non plus constitutive du jubilé: il est probable qu'elle s'est aussi "ajoutée" à l'ensemble du dispositif, une fois celui-ci bien rodé. Le fait que le jubilé compostellan n'ait pas été instauré par un pape et ne soit pas annoncé depuis Rome ne lui ôte pas sa validité: les pèlerins ne s'y sont jamais trompés.

Il est vrai que le fait que l'on ne vénère à Saint-Jacques qu'un seul saint, dans une seule église, au contraire de Rome ou de Jérusalem où la "visite" comprend de multiples lieux, fait déjà de Compostelle une exception⁸⁹. Le pèlerin qui se rend en Galice ne va pas y voir un pape ou un roi, mais l'apôtre lui-même, le "baron saint Jacques", "monseigneur saint Jacques" au lieu où le disciple du Christ a choisi de reposer. Le pardon des péchés et les nombreuses indulgences que l'on pouvait recevoir à Compostelle s'ajoutèrent certainement aux attraits qu'offrait le sanctuaire, surtout lors des années saintes lorsque l'indulgence plénière venait couronner l'ensemble. Mais le pèlerinage à Compostelle n'a jamais été une démarche essentiellement vouée à l'obtention de ces pardons. Et c'est sans doute pourquoi, dans son "Le pèlerinage et le chemin de Saint-Jacques" – *Die Walfart und Strass zu Sant Jacob* -, publié en 1495 et qui servit de guide à des générations de pèlerins de langue allemande, Hermann König von Vach avertit le pèlerin qu'avant de se mettre en route, il doit implorer la grâce de Dieu et prier la Vierge Marie, et obtenir des "indulgences romaines en grande quantité", en se rendant notamment à Einsiedeln, parce qu'"ainsi ils arriveront indemnes à Saint-Jacques"⁹⁰.

89. Volker Honemann, "Motives for Pilgrimages to Rome, Santiago and Jerusalem in the Later Middle Ages", *Santiago, Roma, Jerusalem...*, pp. 175-186.

90. Hermann König von Vach, "Journal de pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle (1495)", *Compostelle*, 3 (1993), pp. 14-19. Klaus Herbers & Robert Plötz, *Camínon a Santiago. Relatos de peregrinaciones al "fin del mundo"*, Xunta de Galicia, 1998, pp. 186-187.